

## CHAPITRE III

## Modificateurs de la composition des sécrétions intestinales

La complexité des éléments physiologiques qui constituent les sécrétions intestinales (bile, suc pancréatique, suc intestinal, perspiration intestinale, mucus) et celle des éléments accidentels (boissons, aliments) ne permettent guère de déterminer les caractères de consistance, de couleur, d'odeur, d'homogénéité, que doivent offrir les selles dans l'état normal le plus parfait. D'ailleurs, des différences relatives à l'âge, à des particularités idio-

citées (voy. page 353). Lavement avec 30 à 60 gram. d'écorce de chêne, bouillie dans 500 gram. d'eau.

B. *Lavements désinfectants*, dans les cas de purulence ou de putridité des selles; *lavement de charbon*, avec 20 à 30 gram. de charbon pulvérisé dans une décoction épaisse de graine de lin; *lavement chloré*, avec 4 gram. de liqueur de Labarraque pour 500 gram. d'eau.

C. *Lavements substitutifs*: 4 à 15 gram. de sous-acétate liquide de plomb, ou extrait de saturne, dans 250 ou 500 grammes d'eau (ne doit se garder que dix minutes); — 4 gram. d'alun pour un demi-lavement, — de 5 centigr. à 1 gram. de sulfate de zinc ou de sulfate de cuivre, suivant qu'il s'agit d'un enfant ou d'un adulte; on réitère ce lavement deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. — Delioux a fortement préconisé les lavements albumino-argentiques et les lavements iodés, dans le traitement des dysenteries et des diarrhées chroniques. Nous entrerons dans quelques détails sur ces deux moyens.

Le *lavement albumino-argentique* se prépare de la manière suivante: on fait dissoudre un ou deux blancs d'œuf dans 200 gram. d'eau distillée; on filtre à travers un linge. On prépare, d'un autre côté, deux dissolutions concentrées dans l'eau distillée, l'une de 50 centigr. d'azotate d'argent cristallisé, l'autre de 50 centigr. de chlorure de sodium; cela fait, on verse simultanément les deux dissolutions dans l'eau albumineuse et l'on agite.

Cette solution albumino-argentique chlorurée doit être préparée au moment de l'administration; elle peut être administrée à l'aide d'une seringue en étain ordinaire. La dose de l'azotate d'argent et celle du chlorure de sodium peuvent être portées à 1 gramme. « Ces lavements, dit l'auteur de cette méthode, ne sont nullement irritants, leur action est même des plus douces; ils ne produisent pas de coliques, ils les calment, au contraire; ils sont tolérés par les malades, gardés indéfiniment parfois, et il est très-probable qu'alors ils sont absorbés. Ils agissent plutôt dynamiquement que topiquement. Ils modifient sensiblement la nature des évacuations, qui sont diminuées et parfois arrêtées d'une manière

syncrasiques, viennent encore compliquer le problème. C'est dire assez que les immenses variétés de l'état pathologique apportent dans la nature des évacuations alvines des dissemblances en quelque sorte infinies, et qu'il faut, de toute nécessité, les réunir en groupes fondés sur un caractère saillant.

A ce point de vue, nous classerons ainsi les flux intestinaux: 1° flux *bilieux*; 2° flux *séreux*; 3° flux *glaireux*; 4° flux *lientériques*. Nous faisons abstraction, à dessein, des selles altérées par leur mélange avec des produits d'exhalation ou de sécrétion sanguine, purulente, gangréneuse, diphthéritique, etc., et qui se rattachent à une altération toute locale de la muqueuse de l'intestin.

I. Les *diarrhées bilieuses* sont celles dans lesquelles prédomi-

remarquable. Les lavements albumino-argentiques n'opèrent pas aussi bien à la période où les évacuations dysentériques ont leurs caractères spécifiques qu'à celle où une diarrhée persistante, accompagnée de coliques prolonge la maladie; à ce dernier moment, ils lient et épaississent les matières alvines, éloignent, puis suspendent les selles; ils produisent des effets analogues dans la dysenterie chronique, où ils changent le mauvais caractère des évacuations et les rendent moins fréquentes. » (*Op. cit.*, p. 439. Voir aussi le mémoire sur les *sels d'argent*, du même auteur, in *Gazette médicale*, 1861.)

Les *lavements iodés*, dans la dysenterie chronique, constituent une médication dont la priorité appartient à l'auteur précité. Voici comment il la formule: après un lavement d'infusion de camomille et quand il a été rendu, on prescrit un autre lavement ainsi formulé:

℥ Teinture d'iode.....	10 à 20 gram.
Iodure de potassium.....	0,50 à 1 gram.
Eau distillée.....	200 à 250 gram.

On recommande au malade de s'efforcer de garder ce lavement pendant une heure ou deux; s'il éprouve des coliques trop violentes, on les combat par un lavement laudanisé, et, au besoin, on l'engage à faire quelques efforts expulsifs pour rendre ce lavement. On ne le réitère que tous les deux ou trois jours, et simultanément on prescrit 5 centigr. d'extrait thébaïque. Trois ou quatre lavements iodés suffisent à la curation. Les derniers doivent être formulés à doses décroissantes. L'auteur attribue à cette médication une très-grande supériorité sur toutes celles qui ont été dirigées contre les diarrhées consécutives à la dysenterie chronique ou aux autres maladies ulcéreuses de l'intestin. Nous ne pouvons la juger d'après notre expérience personnelle; mais les résultats énoncés par Ensier, Aran, Chapuis, etc., plaident, cela est incontestable, en sa faveur. (*Ibid.*, p. 440. *Essai sur l'emploi des injections iodées dans le traitement de la dysenterie*; Paris, 1853, et *Bullet. de thérap.*, 1853, t. XLIV, p. 28.)

nent les matières de la bile, que l'abondance de ce liquide soit due à une hypersécrétion primitive du foie, ou bien que l'irritation préalable de la muqueuse de l'intestin exagère la sécrétion biliaire, comme la stomatite active celles des glandes qui fournissent la salive. Si la pénurie de la bile dans l'intestin est une cause de constipation, son affluence anormale devient une cause de diarrhée; nous n'avons rien à dire ici touchant le traitement de cette forme de diarrhée, qui se confond avec celui de la polycholie proprement dite.

Les *diarrhées séreuses* sont constituées par un liquide décoloré, très-abondant, à odeur fade, non fécale; tantôt acide et contenant alors des grumeaux riziformes, comme dans le choléra; tantôt alcalin et ayant l'aspect et les caractères du sérum. Ces selles se présentent dans quelques formes graves de la dysenterie épidémique, dans l'entérite séreuse liée à la dentition ou au sevrage, dans le choléra indien; elles s'accompagnent d'habitude d'un appareil de symptômes graves, parmi lesquels domine l'algidité. Dans quelques cas, elles peuvent amener à leur suite des suffusions séreuses, qui sont dues probablement à une désalbumination du sang.

III. Les *diarrhées glaireuses* sont caractérisées par leur consistance géloïde, tremblotante; leur coloration jaunâtre, quand elles ne sont teintées ni par la bile, ni par le sang; le caractère laborieux de leur expulsion, le ténesme qui l'accompagne, et aussi par leur extrême rareté. Ce sont les *selles types* de la dysenterie.

IV. Les *diarrhées lientériques* ont pour caractère de contenir des débris d'aliments, habituellement très-reconnaissables et qui ont traversé trop rapidement la filière intestinale pour pouvoir être modifiés. Elles se rattachent à une exagération malade du mouvement péristaltique des parties supérieures du tube digestif, ou bien à ce que la nature des aliments, une idiosyncrasie particulière ou un état altéré des sécrétions gastriques et intestinales, entravent les digestions. La lienterie peut compliquer presque toutes les affections chroniques de l'estomac ou de l'intestin. Il n'en est pas de plus fréquente que celle qui accompagne les diarrhées de mauvaise alimentation de la première enfance.

Quand une diarrhée féculente se produit et que les matières, au degré près d'abondance et de fluidité, ont les attributs d'homogénéité, de coloration et de fétidité qui appartiennent aux matières fécales, il n'y a d'autre indication que d'en modérer l'a-

bondance, et les opiacés, les astringents, le régime, toute la série des moyens indiqués plus haut, permettent d'ordinaire d'atteindre ce résultat. Mais, quand le flux intestinal présente un des caractères que je viens d'indiquer, il faut, sous peine d'instituer une médecine précaire, le modifier au préalable et lui rendre le caractère diarrhéique. Or les purgatifs et l'ipéca deviennent, dans ces cas, des médicaments d'une extrême utilité.

ARTICLE I<sup>er</sup>. — PURGATIFS

Tous les purgatifs ne conviennent pas indifféremment; il faut exclure tout d'abord les purgatifs drastiques ou chauds, dont l'action n'est pas régulière, et qui, faisant affluer la bile dans l'intestin, augmentent par ce seul fait, et les coliques et le ténesme; d'ailleurs, les diarrhées ont souvent pour support une affection phlegmasique locale, et cette circonstance interdit, à elle seule, de recourir à des purgatifs de cette nature. Les sels alcalins, l'huile de ricin, la manne, le calomel et la rhubarbe, sont les purgatifs auxquels on doit recourir de préférence, dans le but de modifier les selles.

I. Le sulfate de soude, celui de magnésie, le tartrate de soude, le phosphate de soude, le sel de Seignette, sont les plus usités des purgatifs salins. J'accorde sans hésitation la préférence au premier, quand des répugnances invincibles ou une intolérance de l'estomac n'en empêchent pas l'administration. Il n'est pas de praticien qui n'ait eu cent fois l'occasion de constater avec quelle merveilleuse rapidité ce médicament ramène à l'état de diarrhée les selles dysentériques et fait disparaître les coliques et le ténesme (1). On peut affirmer qu'il suffit seul au traitement des dysenteries légères, fébriles ou non fébriles, à la condition d'en continuer l'usage pendant plusieurs jours, et, si on l'a suspendu, d'y revenir aussitôt que les selles redeviennent glaireuses

(1) 630. Voici comment nous formulons ce traitement. Le malade débute par une dose de 30 gram. de sulfate de soude, prise le matin et avec les précautions de régime qu'exige une purgation. Le lendemain, on lui en prescrit 10 gram. seulement, à prendre dans le milieu du jour, en une fois, et à égal intervalle des deux repas principaux. Au bout de cinq ou six jours, on abaisse cette dose à 5 gram. et on la continue pendant quinze à vingt jours, selon le besoin. De l'opium à la dose de 5 centigr. est administré concurremment, mais le soir, pour calmer les coliques et diminuer les sécrétions intestinales, en même temps que le sel les modifie.